

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 059-215902024-20240210-20240207DEL15-DE

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	26
Pour	26
Contre	
Abstention	

OBJET :

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE VENTE DU BIEN LOCATIF HLM SITUÉ 6 RUE PASTEUR, 59193 ERQUINGHEM-LYS

DELIBERATION :

Publiée le 10 février 2023

Rendue exécutoire le 10 février 2023

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 10 février 2023

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 10 février 2023

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 31 janvier 2024



Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. **BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, DOUCHET Vincent, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Michel LANNOO,
Monsieur Lionel HOUZET, procuration donnée à M. Michael LEROY,
Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à Mme Joëlle LIESSE,
Madame Marie-Maud CAMPHYN ;

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune d'ERQUINGHEM-LYS a été sollicitée par la société VILOGIA dans le cadre d'une demande d'autorisation de cession de son patrimoine HLM. Cette demande concerne le logement situé 6 rue Pasteur à ERQUINGHEM-LYS, qui seraient vendus à leurs actuels locataires. Ce projet requière l'avis préalable du Conseil Municipal dans un délai de deux mois à compter de la réception des demandes par le bailleur, sur l'opportunité de l'aliénation (de la vente) des biens, dans les conditions prévues aux article L.443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Considérant la délibération N°20191906DEL24 du 19 juin 2019 relative à l'opposition du Conseil Municipal au projet de vente « globalisé » de 41 logements locatifs conventionnés, propriétés de VILOGIA LOGIFIM, sur le territoire communal ;

Considérant néanmoins la nécessité de permettre à certains usagers, d'accéder ponctuellement par ce biais à la propriété ;

Considérant également l'obligation pour le bailleur, de céder son patrimoine ancien afin de garantir l'ensemble de ses missions par des recettes indispensables ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce favorablement sur le projet de la vente du bien situé au 6 rue Pasteur à ERQUINGHEM-LYS.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

